

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Meggy Côté-Blais

<https://www.cadre21.org/membres/c9abcdf977c71de1a9774625>

Date d'obtention : 2022-03-31 18:43:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord parler à l'auteur du signalement et à la personne victime (soutenir, rassurer, mettre en confiance) tout en s'assurant de ne pas répondre à une demande d'un parent ou policier, mais bien d'un élève de l'école où nous travaillons.

Évaluer l'incident en posant des questions (grille d'évaluation de l'incident pour déterminer l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue).

Vérifier l'information recueillie auprès des jeunes impliquées ou témoins

Parler à l'instigateur

Enfin vérifier si l'incident est le résultat d'un incident impulsif ou malveillant (dans ce cas ne pas remplir de grille et référence service de police), puis faire saisie appareil si nous croyons qu'il y a matériel pornographie juvénile.

Aviser le service de police et les parents de notre intervention, puis signalement DPJ.

*Ne jamais tenter de voir le contenu des photos, vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois situations permettent de bien comprendre 3 situations différentes c'est à dire trois personnes différentes qui dénoncent, dans un cas un père, dans l'autre l'amie de la victime qui consulte un adulte et finalement l'instigatrice. Il est donc possible de mettre en pratique nos connaissances en lien avec la trousse afin de bien guider nos interventions et rediriger lorsqu'il s'agit du père par exemple. Aussi, une situation nous pose deux éventualités de collaboration ou non ou de la personne. Cette pratique m'a permis de bien comprendre les étapes à suivre en cas de situations différentes.

Autres éléments retenus

*Exemple lorsqu'il ne s'agit pas d'une infraction criminelle (autoportrait), référence code de vie école.

*La présence d'un journaliste est aussi abordée, nous savons exactement quoi faire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

J'hésite entre la première étape qui est primordiale, soit d'accueillir le jeune signalant ou victime qui est chargé d'émotions, le défi comme intervenant est de mettre en confiance, rassurer malgré toute la charge émotionnelle de la situation...

ou

Parler à l'instigateur lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant et faire une bonne évaluation de la situation.